

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 12 NOVEMBRE 2020

## PERSONNES PRESENTES :

- Anne Doux : directrice
- Céline Maloïsel : responsable des affaires scolaires
- Mmes Burnel, De Sousa, Monsieur Segers : parents élus

## PERSONNES ABSENTES EXCUSEES :

- Monsieur Moulhiac, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Monsieur le Maire : Monsieur Sarazin
- Mme Juracek, adjointe municipale chargée des affaires scolaires
- Sophie Bernabé : professeur des écoles
- Christine Remacle : professeur des écoles
- Isabelle Boudet : professeur des écoles
- Aurore Abdellatif : professeur des écoles
- Sophie Le Guern : professeur des écoles
- Martine Humbert : DDEN
- Mesdames Raucroy, Adelaïde, Vlerick, Trevette, Galle, Ngalieme

**Afin de répondre au protocole sanitaire exceptionnel, ce premier conseil d'école se tiendra en présentiel au nombre de 6 personnes maximum.**

## 1 .ROLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉCOLE : félicitations aux nouveaux parents élus et présentation des différents membres.

En sont membres :

- le directeur, qui en est également le président
- Les enseignantes de chaque classe
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale, membre de droit
- Les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui de chaque classe)
- Le maire
- Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires

- Le délégué départemental de l'Education Nationale
- Un des membres du RASED

En fonction, de l'ordre du jour, le président peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile. Ces personnes y assistent avec voix consultative : médecin scolaire, infirmière scolaire, ATSEM, intervenants extérieurs.

## ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il donne des suggestions sur le fonctionnement général de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école :

- La restauration scolaire
- La sécurité de l'établissement
- L'hygiène
- L'utilisation des locaux en dehors des heures scolaires

**IL N'ABORDE NULLEMENT LES CAS INDIVIDUELS, LES CHOIX PEDAGOGIQUES DES ENSEIGNANTS.**

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE :

La directrice arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Elle adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'Inspecteur de l'Education Nationale est informé de la tenue du conseil.

**TOUTE QUESTION, QUI NE FIGURE PAS À L'ORDRE DU JOUR, N'EST PAS ABORDÉE.**

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves.

Les réunions ont lieu en dehors des horaires des classes pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les trente-six heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontre entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, la directrice établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

## 2 .EFFECTIFS

Nous appartenons à la circonscription de la Ferté sous Jouarre, comme toutes les écoles de Nanteuil-les Meaux. Notre Inspecteur de l'Éducation Nationale s'appelle Monsieur Moulhiac.

Cette année, le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté se compose d'une enseignante ressource trouble du comportement, Madame Grange et d'une psychologue scolaire, Mme Lemeur.

Nous avons débuté à 5 classes, puis obtenu l'ouverture d'une sixième classe le 14 septembre 2020. Cela nous a permis d'avoir 6 classes à niveaux simples.

Nous avons accueilli 2 nouvelles enseignantes Madame Le Guern (MS) et Madame Abdellatif (GS).

- 24 élèves scolarisés en petite section : Anne Doux
- 24 élèves scolarisés en petite section : Isabelle Boudet
- 26 élèves scolarisés en moyenne section : Christine Remacle
- 26 élèves scolarisés en moyenne section : Sophie Le Guern
- 20 élèves scolarisés en grande section : Sophie Bernabé
- 22 élèves scolarisés en grande section : Aurore Abdellatif

Soit 142 élèves, dont 2 élèves scolarisés avec AVS.

Nous comptabilisons cette année 10 élèves scolarisés avec un PAI dont 4 de nature alimentaire.

118 (81 élèves en septembre 2019) déjeunent à la cantine. 2 services de cantine ont donc lieu sur la pause méridienne :

- petits/moyens au premier
- moyens/grands au second

2 Atsems et 2 animatrices sont affectées au premier service et 1 ATSEM et 3 animateurs au deuxième service.

1 employé de restauration scolaire a été embauché, soit 4 personnes.

**3 ATSEMS sont en poste, nous demandons la création d'un poste d'ATSEM à temps plein avec l'ouverture de deux classes supplémentaires.**

### 3 .REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école définit les règles qui régissent la vie quotidienne de l'école. Il reprend le règlement intérieur départemental.

Il devient ainsi un document obligatoire et normalisé sur toutes les écoles primaires. Un exemplaire de ce règlement a été distribué dans les cahiers de correspondance.

La Charte de la Laïcité est affichée dans le hall.

Les horaires de l'école sont les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 (ouverture des portes 10 minutes avant). Un courrier sera adressé aux familles qui ne respecteront pas ces horaires.

**Les membres du conseil d'école votent et adoptent le règlement intérieur à l'unanimité.**

### 4 .PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole doit nous permettre d'accueillir tous les élèves dans les conditions de sécurité plus strictes au vu du nouveau contexte :

- Le masque, désormais obligatoire pour les enfants dès la classe de CP, est proscrit en maternelle. Le port du masque est obligatoire pour tous les membres de l'équipe pédagogique. Il l'est également pour les familles aux abords de l'école et sur tout le territoire.
- Tous les services périscolaires et extrascolaires fonctionnent : accueils avant et après l'école, restauration scolaire, étude, car-à-pattes, ainsi que l'accueil de loisirs.
- Le nouveau protocole est appliqué par les équipes enseignantes et les agents municipaux :
  - **limitation des brassages par groupe** : les accueils du matin et du soir aux trois portails ; portail principal pour les GS, portail arrière pour les MS, portail cantine pour les PS. Les 3 récréations sont organisées par groupes de niveaux. De plus, un aménagement des horaires est organisé afin qu'aucun des trois groupes ne se croisent, ainsi qu'un départ échelonné le soir : classes de Mmes DOUX, LE GUERN et BERNABE sortie à 16h20 ; classes de Mme BOUDET, REMACLE et ABDELLATIF sortie à 16h30.
  - **lavage des mains** : dès l'arrivée à l'école, avant et après les récréations, avant et après le passage aux toilettes....
  - **l'aération et la ventilation des locaux** est systématique
  - la désinfection quotidienne des locaux, désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes par exemple), désinfection des tables entre chaque service de cantine...

L'intégralité des mesures annoncées figure également sur le site de la ville :

<https://www.nanteuil-les-meaux.fr/actualites/informations-covid-19/>

Dans l'hypothèse où l'école serait confrontée à des fermetures partielles ou totales, **le plan de continuité pédagogique s'applique**. Il se traduit par la mise en place d'enseignements à distance.

- **Du côté des familles,**
  - Avant de quitter la maison, les familles doivent s'assurer que leur enfant ne présente pas de symptômes ou de sensations de fièvre, et doivent accompagner leur enfant en portant un masque comme sur tout le territoire.
  - Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, l'enfant devra être gardé à la maison.
  - Si un enfant déclare de la fièvre sur le temps scolaire, sa famille sera immédiatement appelée pour venir le chercher et l'enfant sera isolé avec un masque pédiatrique.

## 5. VIE DE L'ÉCOLE

### PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école comporte 2 axes qui ont été définis en fonction des besoins des élèves que nous accueillons.

#### LE PREMIER AXE PORTE SUR LA MAÎTRISE DE LA LANGUE :

1. Enrichir la syntaxe en fabriquant des albums échos, en utilisant des diaporamas, en apprenant des comptines.
2. Mémoriser la structure des récits (sac à histoires, boîtes à histoires, images séquentielles)
3. Développer une culture littéraire
4. Construire des outils pour enrichir le vocabulaire : banques d'images, boîte à lexique, référentiel coin jeux (méthode Narramus)

La méthode Narramus est un outil permettant d'apprendre à comprendre une histoire et à bien la raconter. Ainsi, nos élèves vont améliorer leurs compétences dans :

- la compréhension et l'appropriation d'une histoire
- la mémorisation progressive des événements de l'histoire
- l'apprentissage du lexique
- la mémorisation de la syntaxe
- la mise en scène de l'histoire

L'utilisation de l'audiovisuel est indispensable pour l'exploitation de la méthode.

Une programmation d'école dans le domaine de la syntaxe a été élaborée.

#### ART DU SPECTACLE VIVANT

**Le deuxième axe concerne les arts du spectacle vivant** avec pour objectif final, la réalisation du spectacle de fin d'année. Les objectifs opérationnels sont les suivants, en lien avec le projet départemental :

- Développer une culture du vivre ensemble et s'investir dans la réalisation d'un projet commun à toutes les classes
- Acquérir une culture artistique personnelle
- Développer des compétences motrices et de repérages dans l'espace

Notre projet musique concerne cette année le corps en mouvement.

**Le projet d'école est adopté par l'ensemble des membres du conseil d'école.**

#### ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Des activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves, après réunion du conseil des maîtres. Chaque enseignante doit dispenser 36 heures d'APC.

Ces activités s'adressent aux élèves de toutes les classes ;

Ces activités sont organisées de la façon suivante, tous les mardis, jeudis et vendredis de 11H45-12H15 et de 13h-13h30.

Elles ont été massivement positionnées sur le premier trimestre de l'année afin de combler les difficultés dues au premier confinement.

Un bilan est fait régulièrement afin d'évaluer les besoins des élèves, de décider la fin ou la reconduction de l'activité lors de la période suivante.

Une autorisation est demandée aux familles et collée dans les cahiers de correspondance.

#### BCD

Les élèves de toutes les classes se rendront à la bibliothèque municipale, rue Benjamin Brunet à Nanteuil-lès-Meaux, une fois par période. La mairie a mis à notre disposition des bus pour nous y rendre.

Nous rappelons que les parents accompagnateurs **doivent présenter une attestation d'assurance avec les mentions responsabilité civile et individuelle accident.**

**Depuis le passage en urgence attentat et au vu du contexte sanitaire, les sorties bibliothèques viennent d'être annulées jusqu'à nouvel ordre.**

#### MUSIQUE

Tous les mardis matins, nous avons un intervenant en musique : Yonnel Diaz qui prend les classes par créneau de 30 minutes. L'équipe enseignante est très satisfaite de ses interventions, ainsi que les parents d'élèves.

Notre projet musique concerne cette année le corps en mouvement.

#### CROSS

Le cross des écoles qui devait avoir lieu en Octobre a été reporté au printemps si le contexte sanitaire et sécuritaire le permet.

#### PHOTO INDIVIDUELLE

Les photographies individuelles et de groupes auront lieu le vendredi 13 novembre. Nous ne pourrons accueillir les grands frères et sœurs des autres écoles comme c'était le cas les années précédentes en raison du plan urgence attentat et du contexte sanitaire.

#### NOEL

Pour Noël, La mairie étudie la possibilité de faire venir un spectacle à la salle polyvalente par groupe de niveaux. Nous attendons les propositions.

Nous avons projeté de faire venir un spectacle à l'école mais dans le contexte actuel qui stipule de ne pas brasser les élèves, nous réfléchissons à la façon d'organiser cette représentation. **Il faut savoir qu'au lieu de faire une représentation unique pour l'école, nous serions dans l'obligation d'en réaliser 3 ( un spectacle pour les PS, un pour les MS et un pour les GS) soit un coût de 1200 euros au lieu des 600 euros prévus.**

Le goûter de Noël aura lieu le vendredi 18 décembre à l'école, chacune dans sa classe en réponse au protocole sanitaire.

Nous ne savons à l'heure actuelle si le père Noël viendra se présenter aux enfants et si c'est le cas il faudra qu'il soit masqué. Nous demandons à Madame Maloisel si un agent des services techniques pourrait se déguiser en Père Noël. Nous attendons sa réponse.

#### QUINZAINE DES LANGUES

La question d'organiser la quinzaine des langues est encore à l'étude.

Cette quinzaine devait avoir lieu du 11 au 22 janvier 2021.

#### SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Une date de spectacle de fin d'année est prévue le mardi 8 juin 2021 avec 3 répétitions à la salle polyvalente : 25 mai, 1<sup>er</sup> et 8 juin. Le montage de la scène est demandée pour la répétition

du 25 mai et nous aimerions avec la présence du technicien son pour toutes nos répétitions si le spectacle peut avoir lieu.

Une kermesse est envisagée le vendredi 25 juin 2021 si le contexte le permet.

## COOPERATIVE

La coopérative scolaire a été fixée à titre indicatif à 20 euros cette année. Nous remercions les familles pour leur don et nous notons cependant une très nette baisse de la participation.

44 familles ont participé sur 142 familles soit 965 euros.

Les parents d'élèves suggèrent d'inclure des photographies de nos achats dans le mot de la coopérative et de laisser un montant libre. Madame Doux explique qu'un montant est donné à titre indicatif.

La commission quitus a eu lieu vendredi 18 septembre en présence de Mme Bernabé et de Madame Raucroy, parent élu et a approuvé les comptes.

## 6 .SECURITE

### EXERCICE INCENDIE

Un premier exercice incendie a eu lieu le 16 OCTOBRE 2020 au matin : les enseignantes de l'école étaient prévenues de la date de l'exercice mais ne connaissaient pas l'heure. Celui-ci s'est bien passé.

Actuellement, le city stade étant en travaux, nous nous regrouperons près de la barrière des pompiers.

Deux autres exercices auront lieu : un au printemps (sans que les enseignantes soient prévenues) et l'autre au mois de juin (avec obstacles).

### PPMS

Le PPMS est le plan particulier de mise en sûreté lié aux risques majeurs. Il a été rédigé en 2009 et est mis à jour tous les ans.

Nous sommes actuellement en plan Vigipirate urgence attentat depuis les derniers attentats.

### HOMMAGE

La reprise des cours le lundi 2 novembre a été l'occasion, dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, de réaliser un temps d'hommage à Samuel PATY, assassiné le



vendredi 16 octobre, et par l'affirmation, à travers cet hommage, de l'unité de la communauté éducative tout entière autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité.

Au sein de chaque classe, les enseignantes ont raconté à leurs élèves une histoire « la Brouille de Claude Boujon » puis une discussion a eu lieu sur l'attitude des 2 personnages. Enfin, la séance dans la classe a été suivie d'un temps calme d'une minute.

## PRESENTATION DU PPMS

Le classeur PPMS contient :

- Tous les risques auxquels les établissements peuvent être exposés : pour nous, il s'agit essentiellement de risques liés aux aléas de la météo (tempête) et à la proximité avec l'autoroute (transports de matières dangereuses.)
- Le plan de l'établissement (évacuation et confinement)
- La liste des enfants nécessitant des soins particuliers ainsi que les dispositions prises pour les enfants handicapés ou bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I)
- L'annexe 3 du BO du 30 mai 2002 qui explicite les missions de chacun des membres de l'équipe
- Un annuaire de crise répertoriant les numéros de téléphone du rectorat, Inspection Académique et Départementale, Préfecture, mairie, numéros d'urgence) ainsi que les fréquences des radios à écouter. Les fréquences sont :
  - **France Inter 95**
  - **France Bleue 107.1**
- Un document détaillant le contenu de la mallette d'urgence.

Deux lieux de confinement :

- Bâtiment principal : classes pour Mmes Bernabé, Remacle, Abdellatif et Le Guern
- Extension : classes pour Mmes Doux et Boudet

Un document a été distribué aux familles afin de leur indiquer la marche à suivre en cas de confinement.

Nous sommes actuellement en plan Vigipirate urgence attentat.

L'Inspection Académique nous a demandé de réaliser plusieurs exercices PPMS : un exercice PPMS Intrusion-Attentat avec scénario du rectorat a réalisé avant les vacances de Noël.

Les familles en seront informées au préalable.

Les directives académiques sont les suivantes :

- Garder le silence
- Rassembler les élèves derrière des protections
- Occulter les visuels
- Eteindre les lumières
- Verrouiller les portes

Nous attendons le scénario et nous commençons dès à présent à entraîner nos élèves à répondre immédiatement à un signal et à se confiner dans le plus grand calme.

Les membres de l'équipe pédagogique utilisent le réseau whatsapp pour communiquer. Ce réseau a cependant ses limites.

**Nous demandons à la municipalité si elle peut nous fournir rapidement 2 malles vigipirate avec l'ouverture des 2 nouvelles classes.**

## 6 .TRAVAUX

### TRAVAUX REALISES

Nous remercions toutes les équipes pour le magnifique travail réalisé cette année, notamment les peintures de deux classes. Les fenêtres du bureau et du hall d'entrée ont été changées et des films miroirs ont été installés. Nous remercions la municipalité pour l'achat de mobiliers pour les deux nouvelles classes.

### TRAVAUX A REALISER/ INVESTISSEMENT ECOLE

- Réfection du sol de la cour de récréation : une fiche DUERP est établie. Un trou est à combler rapidement avant les grands travaux de réfection nécessaires.
- Peinture de la classe de Madame Remacle
- 1 wc adulte dans le nouveau bâtiment
- changement des sols de l'ancien bâtiment
- 1 fauteuil pour le bureau de la directrice
- 3 tableaux triptyques pour les salles de classe
- 1 bureau pour la classe de Mme Remacle
- Il manque du mobilier dans la classe de Madame Abdellatif : bureau et chaise saumon, 2 meubles 24 cases, 2 meubles bibliothèque, chauffeuse, 2 banquettes, meubles de rangement, 4 bancs, 1 table saumon et les chaises, 1 banc saumon, 5 bancs violets, 2 colonnes Montessori, 1 table individuelle saumon
- 1 rampe côté cantine pour l'accès à la livraison des repas
- 1 gâchette côté cantine pour l'accueil des animateurs et des livraisons
- 1 container bleu et 1 container marron pour les ordures ménagères
- De nombreuses plinthes se décollent dans le nouveau bâtiment

**Nous aimerions équiper chaque classe du pack TBI (ordi, barre de son, écran), support audiovisuel indispensable à l'ère du numérique et en accord avec les instructions officielles et la méthode Narramus de notre projet d'école.**

Madame Vlérick demande la création d'un préau pour abriter les enfants de petite section lors de l'accueil du matin et du soir.

Madame Burnel demande si la police municipale pourrait intervenir plus régulièrement. De nombreux véhicules sont garés devant l'accès des pompiers. De même, beaucoup de véhicules sont mal garés au niveau de l'impasse des écoles, ce qui empêche certains parents d'arriver à l'heure.

**Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 9 février 2020 à 18h15.**

La séance est levée à 9H40.

Anne Doux